FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 29 Mai 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

::: Comment les Allemands vont payer en nature

Ils offrent 25.000 maisons pour les régions dévastées

Paris, 27 mai. — Une entrevue a eu lieu cet après-midi entre des experts allemands et des représentants des services techniques du ministère des Régions libérées.

Les experts français ont donné aux délégués allemands des précisions sur la nature et la qualité des matériaux qui devraient servir à la construction des 25.000 maisons, dont la fourniture a été proposée par le gouvernement du Reich.

Une autre réunion technique aura lieu demain. Lundi prochain, les délégués allemands seront en mesure de présenter une offre définitive à M. Loucheur, qui envisagera la suite à y donner.

Ils paient aussi en marks-or-dollars

Berlin, 27 mai. — La Commission des réparations avait demandé le paiement en dollars du premier versement de 150 millions de marks-or. Le change a été effectué et cette somme a été versée intégralement en dollars, à la Banque de Réserve Fédérale à New-York.

L'importation des blés sera libre le 1er Août

LE CONSEIL DES MINISTRES EN A AINSI DECIDE

Les ministres se sont réunis, vendredi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand. Sur la proposition des ministres de l'Agriculture et du Commerce, le conseil a décidé d'autoriser, dès à présent, la liberté d'importation des blés pour le 1er août 1921.

Au Congrès National des Mineurs

LE CONGRES DEMANDE LA SUPPRESSION DE L'IMPOT SUR LES SALAIRES

Metz, 27 mai. — Le Congrès National des Mineurs a tenu vendredi sa dernière séance, au cours de laquelle il a adopté un rapport de Rossy, secrétaire du Syndicat d'Anzin, sur les modifications réclamées par les mineurs relativement au régime de leurs retraites.

Le Congrès demande que les retraites soient portées à 2.000 francs par an après 30 ans de service et 55 ans d'âge.

Le Congrès a également adopté une motion de Quintin, secrétaire des Mineurs du Nord, réclamant l'abrogation de la loi fixant un impôt sur les salaires ouvriers.

Le prochain Congrès National des Mineurs se tiendra à Angers.

Un petit drame chez les fous

« MARIE ALACOQUE » ET « LA PLEUREUSE » VOULAIENT SCALPER « CLODION-LE-CHEVELU ».

Paris, 27 mai. — Il y avait, à l'hôpital Laënne, trois malades, dont l'état mental laissait quelque peu à désirer. La première Aline Bourdier, était atteinte de folie mystique et prétendait être la bienheureuse Marie Alacoque ; la seconde, Germaine Andref, pleurait du matin au soir, et le troisième, Paul Ménard, âgé de 58 ans, se disait Claudion-le-Chevelu, et voulait aller déclarer la guerre à la République de Venise, car il n'avait que de vagues notions d'histoire. Mercredi, tandis que Claudion-le-Chevelu faisait la sieste, les deux folles entreprirent de le scalper, armées d'un coutcau de cuisine, afin d'offrir sa chevelure pour le rachat des petits Chinois. Cette aventure failiit tourner au tragique et le commissaire du quartier a dû envoyer ces trois aliénés à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Frères assassins

L'AINE, AGE DE DIX-NEUF ANS, A ETE CONDAMNE A MORT

Paris, 27 mai. — Devant la Cour d'Assises de la Seine, comparaissaient cet après-midi les deux frères Albert Clément Philippe, 19 ans, et Auguste-Paul Philippe, 18 ans, inculpés, le premier, d'avoir assassiné, le 19 novembre dernier, dans la nuit, Mme veuve Roulleau, 47 ans, blanchisseuse à Vanves ; le second, de s'être rendu complice de cet assassinat.

M. l'avocat général Mornet, dans un réquisitoire sévère, relevant la préméditation du crime, demanda la peine de mort pour Albert-Clément Philippe et les travaux forcés à perpétuité pour Auguste-Paul Philippe, qui fut complice de l'assassinat.

La Cour d'Assises a condamné à la peine de mort Albert-Clément Philippe et à 5 ans de prison et 5 ans d'interdition de séjour Auguste-Paul Philippe.

Un mort et un blessé ont disparu mystérieusement

Bruxelles, 27 mai. — Un groupe de collégiens de Charleroi se trouvant en excursion dans la région de Braine-le-Comte, ont déclaré avoir découvert dans les broussailles, sous un tas de vieux vêtements, le cadavre d'un homme.

Immédiatement informée, la police se rendit sur les lieux et découvrit, en effet, les vêtements, mais de cadavre, n'en vit point.

La chose se compliqua quand on apprit qu'un blessé qui avait été soigné dans les environs, était disparu mystérieusement.

On se demande s'il n'y aurait point corrélation entre les deux affaires.

L'ex-empereur d'Autriche va s'exiler en Espagne

Le gouvernement espagnol a autorisé le roi Charles à établir sa résidence en Espagne. Le départ de la cour de l'ex-roi aurait lieu vers la fin du mois d'août, si toutefois aucun événement nouveau n'a d'ici là fait changer les décisions du roi.

Les combats continuent en Haute-Silésie

Les insurgés polonais auraient pris Kattowitz

Selon les dernières dépêches allemandes, des combats se poursuivent en Haute-Silésie, dans la région de Raschau et de Grosstrin. Les journaux pangermanistes prétendent que les Polonais ont l'intention de prendre une vigoureuse offensive avant l'arrivée des renforts britanniques.

D'après une dépêche de Breslau, les insurgés polonais, après une sanglante bataille, se seraient emparés de Kattowitz.

Une proposition française pour la solution du problème

Paris, 27 mai. — Il est probable que le gouvernement français proposera dès aujourd'hui à ses alliés, une procédure permettant de hâter le débat sur la question silésienne — procédure dont il a indiqué le sens à la tribune de la Chambre. Au lieu de réunir immédiatement le Conseil suprême, qui se verrait obligé de renvoyer la question à une Commission d'experts, le plus sage serait de réunir les experts d'abord, le Conseil ensuite.

D'après ce qu'on sait de l'avis du gouvernement italien, cette procédure a quelque chance d'être adoptée à Rome. Mais il faut obtenir l'agrément de Londres.

L'Allemagne sera responsable des manquements de la Bavière

Le « Daily Mail » écrit que, selon des nouvelles parvenues au service officiel londonien, les Alliés ont fait savoir que si la Bavière n'a pas désarmé le 30 juin, toute l'Allemagne sera tenue responsable de ce manquement aux stipulations de l'accord de Londres.

Les insurgés s'inclineront devant les décisions des Alliés

On mande de Varsovie, en date du 26 mai :

M. Korfanty et l'état-major militaire des insurgés polonais, ont fait savoir au président de la commission interalliée d'Oppeln, par une communication qui devait lui parvenir aujourd'hui, qu'ils sont prêts à s'incliner devant les décisions de l'Entente et reconnaître l autorité de la commission interalliée.

Ils demandent que la Commission prenne les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sur le territoire où son pouvoir va se trouver rétabli.

L' "amusante" traversée de briseurs de grève

LES PASSAGERS DURENT METTRE COUCHER LEURS DOMESTIQUES VOLONTAIRES.

Le transatlantique « Aquitaine », de la Cunard Line, parti avec des « stewards » volontaires, à la suite de la grève des cuisiniers et des garçons, est arrivé à New-York après un voyage plein d'amusantes péripéties.

Parmi les deux cents cuisiniers et garçons volontaires se trouvaient un lord, un frère du directeur de la Compagnie, plusieurs ingénieurs, des avocats, etc...

Quand le paquebot fut au large les cuisiniers et garçons improvisés subirent les atteintes du mal de mer, et les passagers se trouvèrent obligés de transporter le personnel de service dans leurs couchettes. Pendant le premier jour, l'anarchie la plus complète régna à bord; les repas avaient lieu aux heures qui étaient les plus commodes pour le personnel; les mets étaient ou trop ou pas salés, à peine cuits ou brûlés.

Dans la cuisine, quarante plongeurs, sous la direction d'un ingénieur, n'arrivaient pas à laver la vaisselle, qui s'entassait. A l'arrivée du paquebot à New-York eurent lieu des manifestations qui affectèrent un caractère nettement anti-anglais. Sur le quai, une foule de cuisiniers et de garçons attendaient portant des banderoles où était écrit: « Les lords et les ducs occupent nos places sur « l'Aquitaine » ! A bas l'aristocratie anglaise ! »

Un avion est tombé sur le plateau de Malzéville

QUATRE DES AVIATEURS QUI LE MONTAIENT ONT ETE TUES NET. — LE CINQUIEME EST EN DANGER DE MORT.

Nancy, 27 mai. — Hier après-midi, vers 17 heures, au plateau de Malzéville, quatre aviateurs, sous les ordres du sergent Maurice Berthelot, de la classe 1913, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, montés sur un appareil bi-moteur, devaient effectuer le parcours Metz-Saint Diziers. L'appareil avait à peine atteint la hauteur de 50 mètres, que les hélices cessaient de tourner et que l'engin s'écrasait lourdement sur le sol. On se précipita pour secourir les victimes de la catastrophe, quatre des occupants de l'appareil avaient déjà succombé.

On dégagea difficilement les cadavres qui gisaient parmi les débris de l'avion.

Ce sont : 1. le sergent Maurice Berthelot, demeurant avec sa jeune femme à Essey, près de Nancy ; 2. Marcel Chenot, de la classe 1921, originaire de Meung-sur-Loire ; 3. Alfred Muller, de la classe 1921, dont les parents habitent impasse de la Garenne, à Nancy ; 4. Clément Bonneville, de la classe 1920, dont la famille habite Courbevoie, près de Paris. Une camionnette militaire a transporté les corps des victimes à la Morgue de l'hôpital militaire.

La cinquième victime se nomme Clinet, de la classe 1919, rappelé par le récent décret de mobilisation, il est grièvement blessé, et n'a pas encore repris connaissance.

Dès qu'il a appris cet accident, le général Penet, commandant le 20e corps, s'est rendu à la morgue de l'hôpital pour saluer la dépouille des victimes et visiter le blessé. Il attache sur leur vareuse la médaille militaire. On conserve peu d'espoir de sauver Clinet.

Une enquête est ouverte en vue de déterminer les causes de l'accident.

C'est le Midi qui touche les dommages de guerre !!!

VOULEZ-VOUS *payer 250 millions aux Viticulteurs ?*

MM. LEFEBVRE DU PREY et DOUMER proposent cependant d'augmenter pour cela vos impots

Mazarin disait : « Les Français crient, mais ils paient. » Il s'est confirmé depuis que ce sont les Français du Midi qui crient et les Français du Nord qui paient. Et ça continue ! Le dernier exemple de ce régime va cependant, je l'espère, faire hurler d'indignation nos concitoyens.

A la Commission des Finances de la Chambre, jeudi, M. Lefebvre du Prey, ministre de l'Agriculture, flanqué des membres de la Commission des boissons et du groupe viticole, a capitulé devant les exigences des braillards méridionaux. D'accord avec M. Doumer, ministre des Finances, il a accepté *la réduction du droit de circulation sur les vins de 19 à 12 francs l'hecto* et de plus consenti à *la réduction des frais de transport des vins.*

Le ministre des Finances a indiqué que *la perte pour le Trésor s'élèverait, de ce fait, à 220 ou 250 millions !*

Le même M. Doumer, au cours de la même séance, a tracé à la Commission des Finances un tableau très sombre de la situation de notre trésorerie et du déficit budgétaire, déficit que vient aggraver encore le cadeau de deux cent cinquante millions fait au Midi.

Il a réclamé le vote de nouvelles ressources fiscales et notamment le doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires qui passerait ainsi de 1,10 à 2,20 pour cent !

Nous élevons, au nom de la région sinistrée du Nord, une énergique protestation contre une semblable capitulation devant les exigences du Midi.

Tout le monde sait, sauf le Fisc, quels bénéfices scandaleux ont été réalisés par les viticulteurs méridionaux durant la guerre et en 1919 et 1920. La loi des bénéfices de guerre contenait une odieuse exception pour ces profiteurs — dans les villages desquels nos infortunés réfugiés étaient traités de Boches du Nord. Les impôts sur les bénéfices vinicoles ne sont pas, actuellement, le centième de ce qu'ils sont sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Et c'est à ces millionnaires que MM. Lefebvre du Prey et Doumer veulent faire à nos dépens un cadeau de 250 millions !

La taxe sur le chiffre d'affaires accable déjà notre région du Nord, en voie de reconstitution, en pleine crise économique, en plein chômage. On veut la doubler pour que les marchands de vin ne voient pas diminuer leurs profits qui ont fait la vie si chère.

La région du Nord paie le cinquième des impôts français ; c'est donc cinquante millions au moins qu'on veut arracher à nos foyers détruits ou mal réparés pour apaiser la soif d'argent du Midi, toujours épargné.

Nous ne paierons pas !

Nous en appelons aux consommateurs, aux commerçants, aux industriels, aux chambres de commerce, aux travailleurs du bureau ou de l'usine qu'on chargera d'impôts demain pour combler le gouffre des viticulteurs. Le Nord fera la grève du vin ; il fera la grève de l'impôt ; il en a assez d'être la vache à lait. Il devient la vache enragée

Alex WILL.

Des cheminots de l'Etat pillaient les wagons

ON EN A ARRETE HUIT

Paris, 27 mai. — De très nombreuses plaintes parvenaient depuis quelques mois à la direction des chemins de fer de l'Etat au sujet de wagons de marchandises, notamment de wagons de denrées alimentaires, pillés sur le trajet Bordeaux-Paris. Une longue et délicate enquête menée de concert par la première brigade de police mobile de Paris et la quatrième brigade de police mobile d'Angers, vient de démasquer les auteurs de ces vols répétés et importants : huit employés des chemins de fer de l'Etat, appartenant tous à la gare de Courtalain (Eure-et-Loir).

Vers la solution du conflit minier

LE GOUVERNEMENT ANGLAIS INTERVIENT DANS LE DEBAT

Londres, 27 mai. — Aujourd'hui s'est tenue, au Board of Trade, une conférence entre le gouvernement, les représentants des mineurs et ceux des propriétaires de mines.

M. Lloyd George a déclaré que le Gouvernement refuse de participer à tout règlement purement temporaire.

Le Gouvernement n'accordera de subside que s'il est assuré d'un accord permanent. Le subside proposé — à savoir, 10 millions de livres sterling — ne sera pas augmenté.

Le Gouvernement propose la conclusion d'une convention temporaire aux termes duquel les salaires seront graduellement ramenés à un niveau économique. Les dix millions de subside serviront à combler le déficit pendant la période transitoire, qui sera ramenée à trois mois.

Cette proposition est subordonnée toutefois à la conclusion d'un accord touchant le règlement permanent.

La conférence s'est alors ajournée.

"Un message arrivé du ciel" a causé une émeute au Cap

LA TROUPE A TIRE SUR LA FOULE, TUANT 100 PERSONNES ET EN BLESSANT 200.

Londres, 27 mai. — L' « Exchange Telegraph » rapporte qu'une très grave collision s'est produite mercredi à Bulihoek, district de Queenstown, dans la colonie du Cap, entre les indigènes et la troupe. La nouvelle se répandit soudain dans la ville qu'un message était arrivé du ciel, et une foule considérable se porta vers la place publique et provoqua par des paroles violentes, les autorités britanniques.

La police se trouvant impuissante à disperser les fanatiques, un fort détachement de troupes fut envoyé sur les lieux. Au lieu de fuir, les indigènes attaquèrent les soldats. Ceux-ci, voyant leur vie menacée, tirèrent sur la foule. Une centaine de personnes auraient été tuées et plus de deux cents blessées.

Un colis de cailloux

IL VAUT DE LA PRISON A SON TROP INGENIEUX EXPEDITEUR

Amiens, 27 mai. — Le nommé Laurent, inspecteur d'assurances, à Courbevoie, ayant fait enregistrer à la gare du Tréport un colis à destination de Lorient, avait profité d'un transbordement à Abbeville pour arracher les étiquettes du colis qui n'avait pu ainsi arriver à destination.

Laurent réclama une indemnité de 32.000 francs pour des fourrures de valeur qui, selon lui, se trouvaient dans le colis. Des recherches entreprises par la brigade mobile d'Amiens, ont permis de retrouver à Paris le colis, qui ne contenait que des cailloux.

Laurent a été arrêté

On se marie beaucoup en Allemagne

MAIS ON DIVORCE PRESQUE AUTANT

Les pouvoirs publics ont, en Prusse, trouvé un moyen simple et ingénieux pour favoriser le mariage. Les nouveaux mariés ont la priorité dès qu'il s'agit de louer un appartement devenu vacant. Les célibataires les plus endurcis ont dû se rendre devant cette vérité : la vie pour un homme marié qui a son foyer coûte moins cher que la vie à l'hôtel.

Aussi, en 1920, on a enregistré, à Berlin, 53.691 mariages, contre 37.798, en 1911.

Mais comme dans ces unions le calcul joue un rôle plus grand que l'affection, les divorces sont presque aussi nombreux que les mariages.

Ainsi les autorités prussiennes, en croyant remédier à la crise du mariage, n'ont pas même trouvé la solution de la crise du logement.

Un incendie a éclaté dans une mine de Carmaux

TROIS OUVRIERS ONT ETE ASPHYXIES

Carmaux, 27 mai. — Hier soir, au puits Sainte-Marie, trois ouvriers mineurs occupés à combattre un incendie qui s'était déclaré dans une galerie, ont été asphyxiés par les dégagements d'acide carbonique.

Deux ouvriers purent être rappelés à la vie, mais le troisième, Hippolyte Cathala, âgé de 25 ans, est mort au cours de la nuit.

Macabre repêchage

ON A RETIRE DE L'ESCAUT A FRESNES UN SAC CONTENANT LE CADAVRE D'UN NOUVEAU-NE.

Dans la soirée de jeudi, vers 7 heures, Mme Philippe, demeurant à Fresnes, à proximité de l'Escaut, se promenait avec son chien, en longeant ce canal.

Comme elle faisait boire l'animal, celui-ci, flairant un sac qui flottait sur l'eau, près de la berge, se mit à pousser de lugubres hurlements.

Intriguée, Mme Philippe se procura un bâton et attira le sac vers elle, afin d'en connaître le contenu.

Cependant ce sac s'étant déchiré, la main d'un enfant en sortit.

Effrayée, Mme Philippe alla avertir le garde et le commissaire de police de la macabre découverte qu'elle venait de faire.

Ce magistrat, après avoir fait en compagnie du docteur Guéry les constatations d'usage, fit transporter le petit corps à la morgue du cimetière et prévint le parquet.

Il s'agit du cadavre d'un nouveau né. L'enfant serait venu à terme et aurait vécu une quinzaine de jours.

Le corps paraît avoir séjourné dans l'eau pendant environ un mois.

Couteaux contre les princes de Croy

IL DEMANDERA LEUR JUGEMENT AU MINISTRE DE LA JUSTICE

Nous avons relaté la visite faite au château de l'Ermitage, à Bonsecours, près de Condé, d'une délégation du Conseil général du Nord. Nous avons dit également l'opposition faite à cette visite par les princes de Croy, propriétaires de l'immeuble sous séquestre.

A ce sujet, notre ami Ernest Couteaux, député, a adressé une lettre à M. le Garde des Sceaux pour signaler l'intervention des princes de Croy, et indiquer le caractère odieux d'une opposition mise par des sujets ennemis ; Couteaux a demandé que le jugement des de Croy ait lieu dans le plus bref délai, pour mettre fin à toute possibilité d'action ultérieure de la part des anciens propriétaires de l'Ermitage.

Le Prix de la Viande va être diminué

Celui du pain ne le sera... qu'en principe

Sous la présidence de M. Jacque Régnier, secrétaire général de la préfecture, le Conseil des Consommateurs s'est réuni hier après-midi, à la préfecture du Nord.

La première question débattue fut celle du prix du pain dans la boulangerie.

En août 1920, un décret fixait définitivement le prix de vente des céréales panifiables et celui du pain au détail. On s'arrêtait, en ce qui concerne cette denrée, au prix de 1 fr. 30 le kilo.

A cette époque, le charbon pour la boulangerie coûtait de 250 à 300 francs la tonne.

Un peu plus tard, les ouvriers boulangers obtinrent de leurs patrons une augmentation de 30 francs par semaine par l'entremise de l'Office du Travail. Et, moyennant cette concession, les boulangers obtinrent le charbon à raison de 220 francs la tonne.

Actuellement, le coût du charbon de boulangerie est de 150 à 160 francs la tonne. Malgré cette baisse, les boulangers se refusent à baisser le prix du pain. Ils estiment que la dite baisse est encore insuffisante. Et, malgré le nouveau décret leur donnant, d'autre part, la faculté d'acheter leur farine où bon leur semble, la seule concession qu'ils peuvent consentir au Conseil des Consommateurs et au public, c'est de s'engager à diminuer le prix du pain après la récolte prochaine..., si la récolte est bonne.

Les nouveaux prix des viandes

Heureusement, les bouchers et les charcutiers furent plus conciliants. Une baisse assez accentuée fut consentie par eux au cours de cette réunion.

Elle sera de 0 fr. 50 au kilog pour le bœuf frigo et les trois premières catégories de mouton frigorifié, et de 1 fr. 80 au kilo, pour la quatrième catégorie de mouton frigo.

En ce qui concerne la viande fraîche : pour le bœuf, pas de baisse.

Pour le veau : les prix en gros à la cheville sont fixés à 10 francs le kilo pour la première catégorie; à 8 francs pour la seconde et à 5 fr. 50 pour la troisième catégorie.

Au détail, il y a lieu de noter sur le veau une diminution de 1 franc sur toutes les catégories en première qualité, de 0 fr. 80 sur la deuxième et de 0 fr. 50 sur la troisième.

Le mouton frais reste stationnaire.

Pour le porc, en cheville, le prix de la première qualité est fixé à 8 francs, celui de la seconde à 7 fr. 50, et celui de la troisième à 6 francs.

Au détail, les prix seront désormais les suivants :

Porc, première catégorie (jambon, filet, premières côtes dégraissées), 12 fr. 50, 12 fr., et 10 fr. 50 le kilo; deuxième catégorie(épaule, atteinte), 11 fr. 50, 11 fr. et 9 fr. 50 le kilo; troisième catégorie (poitrine), 9 fr. 50, 9 fr., 7 fr. 50 le kilo; quatrième catégorie (tête jambette), 5 fr., 4 fr. 50, 3 fr. 50 le kilo; hors catégorie (oreille), 6 fr. le kilo; pied cuit, le demi-pied, 1 fr.; panne fraîche, 8 fr., 7 fr. 50, 6 fr. le kilo; saindoux, 10 fr. le kilo; gras de lard, 8 fr., 7 fr. 50 et 6 fr. le kilo; triperie entière, 15 fr.

Les fiancés de la mort

UNE FIANCEE DE 17 ANS QUI VOULAIT ROMPRE, A ETE ABATTUE A COUPS DE REVOLVER.

Toulouse, 27 mai. — Hier soir, sur la route de Toulouse-Castres, deux fiancés : Jean Jourda, 30 ans, et Catherine Demblans 17 ans, habitant tous deux le village de Flourens, près de Toulouse, s'étaient donné rendez-vous pour se remettre réciproquement les lettres échangées, en vue d'une rupture.

En remettant ses lettres, Jean Jourda tira quatre coups de revolver sur Catherine Demblans qui fut transportée dans un état désespéré dans une clinique.

A AMIENS, UN CORDIER A REVOLVERISE SA FIANCEE ET S'EST ENSUITE SUICIDE.

Vers 10 heures, vendredi matin, le nommé Lognon, cordier, à Betteucourt-Saint-Ouen, rencontrant, dans les rues d'Amiens sa fiancée, Mlle Daroux, lui a tiré un coup de revolver au sein gauche, la blessant grièvement. Puis il s'est suicidé d'une balle à la tempe.

Cette mode américaine viendra-elle en France ?

ROBES COURTES, JAMBES NUES, GENOUX FARDES

Une dépêche de New-York au « Daily Mail » dit que la mode féminine de la saison aux Etats Unis sera de porter des robes courtes, d'avoir les jambes nues et de se farder les genoux.

Un cultivateur et ses deux fils ont été frappés par la foudre

LEUR ETAT EST DESESPERE

Contres, 27 mai. — Au hameau d'Egrassin, commune de Contres (Loir-et-Cher), un cultivateur, M. Poussard, âgé de 48 ans, et ses deux fils, ont été frappés par la foudre. Leur état est désespéré.

Tombée dans un égoût

UNE FILLETTE EST MORTE ASPHYXIEE

Grasse, 27 mai. — Une fillette de trois ans, Raymonde Lenoble, du Bar, sortie de la maison paternelle pour jouer dans la rue, est tombée dans un égoût, où elle a été asphyxiée.

L'enfant-chien

IL EST NE DANS UN VILLAGE BELGE

Bruxelles, 27 mai. — Chez M. Rasquin, rue Brun, à Andenne, la petite localité belge où les Allemands tuèrent 300 habitants, est venu au monde un petit monstre. L'enfant a une tête de chien. De plus, le dos est recouvert en grande partie de taches du plus bizarre effet. Les parents sont dans la désolation.

::: Comment les Allemands jugent leurs Coupables

C'est une comédie judiciaire qui se joue à Leipzig ::

Nous avons dit que le sous-officier Heynen, reconnu coupable dans quinze cas différents de sévices et voies de fait envers des prisonniers travaillant dans les mines de Herne, avait été condamné par la Cour suprême de Leipzig à dix mois de prison. Le procureur avait requis contre l'inculpé deux années de détention, mais la Cour a fait valoir certaines circonstances atténuantes, qui sont au moins étranges. Les plus graves des accusations n'ont donc pas été retenues.

Trois mois de prison à un bourreau assassin

Quelques cas de mauvais traitements ont seuls été admis. Dans le principal, à savoir l'affaire Cross (il s'agit de douches d'eau froide et d'eau chaude infligées à un prisonnier anglais de telle façon qu'il est devenu fou et a succombé), le tribunal n'admet pas comme suffisamment prouvé que l'accusé a eu l'intention de torturer. L'assertion de Heynen qu'il a voulu simplement nettoyer le prisonnier est absolument invraisemblable, mais les juges l'ont admise.

En somme Heynen fera exactement trois mois de prison sur les dix auxquels il a été condamné.

L'indignation en Angleterre

Lorsque cette première condamnation d'un criminel de guerre fut annoncée hier soir à la Chambre des Communes, par l'attorney général sir Gordon Steward, elle fut accueillie par des protestations et des cris de : « C'est une honte ! »

Un député demanda aussitôt que la Chambre fût autorisée à enregistrer son sentiment sur l'insuffisance de cette peine.

Toute la presse anglaise proteste contre la sentence prononcée par la Haute-Cour de Leipzig contre le sergent Heynen. Même les grands journaux consacrent leur leader à ce sujet, considérant cette sentence comme dérisoire.

Le « Times » ajoute que l'opinion publique réclamera une considération immédiate et sérieuse de ce jugement, aussitôt la clôture des assises.

N'acquitteront-ils pas cet officier tortionnaire ?

Le tribunal a commencé, on le sait, à s'occuper du cas du capitaine Muller, inculpé d'avoir odieusement brutalisé des prisonniers anglais confiés à sa garde pendant la retraite allemande de 1918, au camp de Flavy-le-Martel.

En fait, il mourait régulièrement au camp de Flavy-le-Martel six prisonniers par jour. Le capitaine Muller avait donné l'ordre à ses subordonnés de frapper les prisonniers et lui-même ne se faisait pas faute de les cribler de coups de cravache. Un jour, il roua de coups un pauvre diable qui lui avait demandé l'aumône d'un bout de pain. Il refusait la nourriture aux diphtériques et aux dysenthériques. Il attachait les prisonniers aux arbres pendant plusieurs jours de suite et un jour, il profana la tombe d'un soldat anglais que l'on avait enseveli avec sa couverture. Le capitaine Muller, véritable brute humaine, sauta dans la fosse où reposait le cadavre et, s'emparant de la couverture, la ramena lui-même au camp.

Une autre fois, Muller s'amusa à photographier dans les latrines de malheureux prisonniers atteints de dysenterie. Aujourd'hui, il ne se souvient plus de rien.

Comme le sous-officier Heynen, il voulait, lui aussi, gagner la guerre. Et cela n'excuse pas toutes les atrocités et toutes les horreurs dont s'est rendu coupable le digne représentant de l'ancienne armée du kaiser.

Et excuseront-ils ces noyeurs d'enfants ?

Le 8 juin prochain s'ouvriront, devant la Cour d'Empire de Leipzig, les débats de la premières des affaires où sont impliqués des Allemands coupables de crimes pendant la guerre, en Belgique.

La première affaire est celle des sauvages violences que des brutes allemandes ont exercés sur des enfants à Grammont en 1917. A cette époque, des chefs de l'armée du kaiser soupçonnèrent des enfants d'avoir détruit des lignes télégraphiques et téléphoniques, ils en firent arrêter quelques-uns et les firent rouer de coups par deux sous-officiers qui, pour obtenir des aveux des pauvres petits, plongeaient leurs malheureuses victimes la tête dans l'eau et les y maintenaient jusqu'au moment où l'asphyxie se produisait.

Le ministre de la Justice de Belgique vient de désigner pour assister aux débats de cette odieuse affaire, le chevalier Van Elewyck, premier avocat-général près la Cour d'appel de Gand, ainsi que maître Sadi Kirschen, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles et membre du Conseil de l'ordre.

La croix de guerre à Solesmes

LE MINISTRE DU TRAVAIL PRESIDERA LA CEREMONIE DE LA REMISE DE LA DECORATION.

« La Ville de Solesmes (Nord), vaillante Cité dont la population brutalisée et tyrannisée a supporté courageusement les violents bombardements d'octobre 1918, préférant rester au milieu de la bataille plutôt que d'obéir aux ordres d'évacuation donnés par l'ennemi. Malgré ses deuils et les dommages subis, a toujours conservé intacte sa foi dans la victoire finale ».

Telle est la brillante citation dont Solesmes est actuellement titulaire. La croix de guerre qui l'accompagne sera remise à la vaillante cité le 31 juillet prochain, et M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, présidera la cérémonie qui aura lieu à cette occasion. Inutile de dire que de grandes fêtes seront organisées pour cette époque.